

DELIBERATION CFVU004-2018

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 09 février 2018.

Objet de la délibération : Election des usagers aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs.

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 26 février 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Sont élus à la majorité des suffrages exprimés.

Elections des usagers aux commissions permanentes		
Commission permanente du numérique		
2 étudiant.es de l'UA	Axel LAMBERT Victor BOUT	28 voix pour 25 voix pour
Commission des relations internationales		
1 étudiant.e de l'UA	Agathe NIVELEAU	22 voix pour
Comité de suivi Licence - Master		
6 étudiant.es dont au moins 2 membres élus.es	Antoine LE TERTRE Simon MEZIERE Hadrien ROBIDAS Laura BLAKE Mély HARZALLAH Félix MERCIER	33 voix pour 31 voix pour 30 voix pour 29 voix pour 22 voix pour 18 voix pour
Commission d'évaluation des formations		
2 étudiant.es membres de la CFVU	Soizic PENGAM Arthur JOUIN	26 voix pour 24 voix pour
Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante		
3 étudiant.es de l'UA	Cécilia ANTUNES Emma GRESSELIN Éric COUTURIER	24 voix pour 21 voix pour 20 voix pour
Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription		
2 étudiant.es membres de la CFVU	Chloé JARDINAU Arthur JOUIN	27 voix pour 22 voix pour
Commission césure		
2 étudiant.es membres de la CFVU	FILLIOL Julie LE TERTRE Antoine	35 voix pour 29 voix pour
Elections des membres des conseils de gestion des services communs et généraux		

Conseil de gestion du service universitaire d'Information, d'orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP)		
2 étudiant.es de l'UA	Maurice VOISIN Emma GRESSELIN	33 voix pour 29 voix pour
Conseil de gestion du service universitaire de Médecine préventive et de la promotion de la santé (SUMPPS)		
2 étudiant.es de l'UA	Maurice VOISIN Laura BLAKE	34 voix pour 32 voix pour
Conseil de gestion du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)		
4 étudiant.es de l'UA inscrit.es au SUAPS	Émile CEDILLE KAMAGATE Abdul <i>2 sièges à pourvoir</i>	29 voix pour 26 voix pour

A Angers, le 1^{er} mars 2018

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le 05 mars 2018